

Au Bureau international du travail

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **19 (1927)**

Heft 11

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

conflits d'Extrême-Orient reçoivent rapidement, par cette procédure, leur solution pacifique et équitable.

Le Congrès rappelle que les traités de paix qui ont désarmé certains pays font obligation aux gouvernements signataires de ces mêmes traités d'entrer dans la voie du désarmement. Dans cet esprit et pour commencer l'œuvre de désarmement général, le Congrès réclame des centrales nationales toute l'action nécessaire pour que les délégués de leurs pays respectifs à la Société des Nations obtiennent que des mesures soient prises pour mettre fin à la fabrication privée des armes et du matériel de guerre et pour que le trafic des armes et des munitions soit placé sous un contrôle international.

Au Bureau international du travail

La 37^{me} session du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration du B. I. T. a tenu sa 37^{me} session à Berlin, du 11 au 19 octobre.

Après les paroles de bienvenue prononcées par le Dr Brauns au nom du gouvernement allemand, auxquelles ont répondu MM. Fontaine, président, et A. Thomas, directeur du B. I. T., le Conseil a procédé à la réélection de son Bureau et confirmé à l'unanimité les titulaires actuels soit comme président A. Fontaine (France) et comme vice-présidents M. Carlier, représentant patronal, et J. Oudegeest, représentant ouvrier.

Le Conseil d'administration a fixé au 30 mai 1928 la date d'ouverture de la 11^e session de la Conférence internationale du travail. Il a limité l'ordre du jour de cette session aux deux questions déjà inscrites :

1^o Les méthodes de fixation des salaires minima (deuxième discussion);
2^o la prévention des accidents du travail, y compris les accidents d'attelage sur les voies ferrées (première discussion).

Le Conseil a décidé qu'il y aurait en 1929 deux conférences: 1^o la conférence maritime, dont l'ordre du jour comporte la réglementation des heures de travail à bord des navires, la protection des gens de mer en cas de maladie, y compris le traitement des blessés à bord, l'amélioration des conditions de séjour des marins dans les ports; 2^o une conférence de caractère général, dont l'ordre du jour sera définitivement arrêté à la prochaine session du Conseil, en janvier prochain, mais comportera en tout cas la question du travail forcé des indigènes, inscrite dès maintenant pour cette session.

Le Conseil a approuvé le rapport de sa commission du travail dans les houillères.

Il a procédé à l'examen des diverses résolutions adoptées par la Conférence internationale du travail à sa session de 1927. La plupart de ces résolutions demandent au Bureau d'entreprendre l'étude de nouvelles questions ou de développer des études déjà en cours. Le Conseil a décidé, notamment, que la question de l'assurance vieillesse et invalidité ferait l'objet d'un rapport en vue de son inscription possible à l'ordre du jour de la conférence de 1930 et qu'un rapport sur la question de la durée du travail des employés serait présenté au Conseil à sa session de janvier 1928.

Comme représentants ouvriers au Comité consultatif économique de la Société des Nations, le Conseil a désigné: MM. Hermann Müller (Allemagne), Jouhaux (France) et Oudegeest (Pays-Bas). Il a renvoyé à sa session de janvier prochain l'étude des problèmes soulevés par les relations du Bureau international du travail avec l'Organisation économique de la Société des Nations.

La prochaine session du Conseil d'administration a été fixée au 30 janvier 1928. Elle se tiendra à Genève.